

Modèle d'Avis de projet de marché (APM) – Sollicitation # 2023-01154

Cette demande de soumissions annule et remplace la demande de soumissions numéro 2023-01154, datée du 25 avril, 2023, dont la date de clôture était le 5 mai, 2023, à 14h00 HAE. Un compte rendu ou une rencontre de rétroaction sera offert sur demande aux soumissionnaires, aux offrants ou aux fournisseurs qui ont présenté une offre dans le cadre de la demande de soumissions précédente.

1. Le présent APM est émis conformément à l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) n° **E60PQ-140003/C** de TPSGC, et il concerne un besoin des catégories suivantes définies dans l'AMA :
 - a. **Catégorie 1** : Cloisons interraccordables et systèmes autostables;
 - b. **Catégorie 2** : Table de travail réglable en hauteur autostables/Produits reliés aux tables;
 - c. **Catégorie 5** : Équipement connexe et les produits d'éclairage;
 - d. Ce besoin contient aussi des **produits non disponibles (PND) à l'AMA**.
2. **L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)** (le « client »), a un besoin d'acheter des produits d'ameublement et de les faire livrer et installer à Mirabel, QC avant le **12 juillet, 2023**.
3. Le présent APM concerne un besoin devant faire l'objet d'une demande de soumissions auprès des fournisseurs généraux (titulaires d'un AMA) et des fournisseurs visés par le volet SAEA (titulaires d'un AMA).
4. Ce marché est conditionnellement réservé dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones du gouvernement fédéral (SAEA). Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives aux entreprises autochtones du Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones, veuillez consulter [l'annexe 9.4](#) du Guide des approvisionnements.

Dans le cas où que ce marché est réservé dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones du gouvernement fédéral, ce marché est réservé aux accords commerciaux internationaux en vertu de la disposition de chacun d'eux concernant les mesures relatives aux Autochtones ou les marchés réservés aux petites entreprises et aux entreprises minoritaires. Conformément à l'article 800 de l'Accord de libre-échange canadien (ALE), l'ALE ne s'applique pas à ce marché.

Ce marché est un processus concurrentiel par contre, ce marché est conditionnellement réservé dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones du gouvernement fédéral si chacune des conditions détaillées dans la Demande de proposition (DDP) sont satisfaites. Si les conditions ne sont pas satisfaites, ce marché sera ouvert à tous les détenteurs qualifié dans le cadre de l'AMA.

Ce besoin est soumis aux dispositions de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

5. Ce besoin ne comporte pas d'exigences relatives à la sécurité.
6. Seulement les détenteurs qualifiés dans le cadre de l'AMA peuvent soumettre une proposition. Pour savoir comment devenir un détenteur qualifié, veuillez contacter TPSGC.PARCNAmeublement-APNCRFurniture.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Demande de renseignement : pour toutes demandes de renseignements au sujet de ce besoin, veuillez contacter l'autorité contractante :

Catherine Clairoux

Agente principale d'approvisionnement et des marchés
Division de la politique des approvisionnements et des marchés
L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)

59 Camelot Dr. Nepean, ON K2G 5W6
catherine.clairoux@inspection.gc.ca